

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique relative au plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles de mouvements de terrain sur la commune de NICE

Par arrêté préfectoral en date du 7 février 2019, l'ouverture d'une enquête publique pour le plan de prévention des risques naturels prévisibles de mouvements de terrain a été ordonnée.

Le projet de PPR peut être modifié à l'issue des consultations prévues aux articles R562-7 et R562-8 du code de l'environnement. Si ces modifications remettent en cause l'économie générale du projet de plan, une nouvelle enquête publique sera organisée sur la base du projet de PPR modifié.

Par suite, le projet de PPR est approuvé par monsieur le préfet des Alpes-Maritimes.

Le PPR mouvements de terrain de Nice, prescrit le 27 juillet 2010, n'est pas soumis à évaluation environnementale après examen au cas par cas, aux termes des dispositions du décret n°2013-4 du 2 janvier 2013.

Le dossier d'enquête publique n'est pas transmis à un autre État membre de l'Union européenne.

L'enquête publique se déroulera du 4 mars 2019 au 5 avril 2019 inclus (soit 33 jours consécutifs). Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie annexe Port République 12, rue Scaliero 06 300 Nice aux heures habituelles d'ouverture.

Le tribunal administratif de Nice a désigné en date du 5 novembre 2018, M. Jean PIEFFORT (ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, à la retraite), comme commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes :

Commune	Date	Heure	Lieu
Nice	lundi 4 mars 2019	8h30-12h/13h-17h	Mairie : annexe Port République 12 rue Scaliero 06 300 Nice
Nice	mardi 12 mars 2019	8h30-13h/14h-17h	Mairie : annexe Port République 12 rue Scaliero 06 300 Nice
Nice	mercredi 20 mars 2019	8h30-12h/13h-17h	Mairie : annexe Port République 12 rue Scaliero 06 300 Nice
Nice	jeudi 28 mars 2019	8h30-13h/14h-17h	Mairie : annexe Port République 12 rue Scaliero 06 300 Nice
Nice	vendredi 5 avril 2019	8h30-12h/13h-17h	Mairie : annexe Port République 12 rue Scaliero 06 300 Nice

La personne responsable du projet est :

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer
Service de l'État dans les Alpes-Maritimes
Direction départementale des territoires et de la mer
Service déplacements risques sécurité / Pôle risques naturels et technologiques
CADAM - 147 boulevard du Mercantour
06 286 NICE CEDEX 3

Chaque demande écrite devra préciser le nom du demandeur, ses coordonnées et les références des parcelles cadastrales concernées.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à disposition du public, en mairie de Nice (annexe Port République), pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 4 mars au vendredi 5 avril 2019 inclus, afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours et heures d'ouverture habituelles de la mairie, de 8h30 à 17h du lundi au vendredi, et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête publique dématérialisé sécurisé seront également disponibles de manière complémentaire depuis le lien suivant : <https://www.registredemat.fr/pprmt-nice> ou accessible à partir du lien disponible sur le site de la préfecture où le dossier d'enquête publique est par ailleurs consultable :

<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique/Nice>

Les observations et remarques peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur sous enveloppe fermée, avec la mention « Ne pas ouvrir », à l'adresse suivante :

Monsieur le commissaire enquêteur de l'enquête publique
relative au projet de PPR de mouvements de terrain de la commune de Nice.
Mairie annexe Port République 12, rue Scaliero
06 300 Nice

ou par courriel à l'adresse suivante : pprmt-nice@registredemat.fr

L'accès aux documents détaillés ci-dessus sera enfin possible, pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 4 mars au vendredi 5 avril 2019 inclus, pendant les jours et heures d'ouverture habituels de la mairie, de 8h30 à 17h00 du lundi au vendredi pendant la même durée, sur un poste informatique connecté mis à la disposition du public en mairie de Nice (annexe Port République).

À l'issue de l'enquête publique, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera :

- adressée par le préfet à la mairie de Nice pour y être, sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête,
- tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la préfecture des Alpes-Maritimes et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes accessible à l'adresse :

<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique/Nice>

Vu le commissaire enquêteur
Nico la 15/4/19